



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque et Maison de la Vigne et des Saveurs).

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame HUILLERY Mallory en tant qu'agent d'accueil et d'animation au Pôle nature de Vitrezay du 1^{er} avril au 15 novembre 2022,
- Monsieur BORDAS Lénaïc en tant qu'agent d'animation nature et pêche au Pôle nature de Vitrezay du 1^{er} avril au 15 novembre 2022.

Fait à Jonzac,

Le **31 MARS 2022**

Le Président
Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex